

BULLETIN MUNICIPAL DE PEROLS-SUR-VEZERE

Le mot du Maire

Voici la deuxième année consécutive où il me faut vous présenter tous les vœux de votre conseil municipal pour cette année 2022, dans un contexte sanitaire qui reste incertain malgré la relative sécurité, presque inespérée, qu'apporte l'existence de vaccins protecteurs, surtout pour nos concitoyens les plus vulnérables. Nous ne pouvons encore qu'espérer que se vérifie la relative innocuité du variant « omicron », malgré sa très forte contagiosité, et que n'émerge pas un nouveau variant encore plus contagieux et mortifère.

Dans un tel contexte pandémique on aurait pu espérer que soient mises en veilleuse toutes les aigres polémiques plus ou moins justifiables. Il n'en est rien malheureusement : votre conseil municipal, et la personne de votre maire, continuent à faire l'objet d'attaques pernicieuses concernant le maintien de leur position sur l'étude préalable et la possible future implantation d'un parc éolien sur notre commune (une éolienne et un poste de transformation et de couplage au réseau) et les trois communes (4 éoliennes) de Bonnefond, Bugeat et Gourdon-Murat. Certes, en se fondant sur les seules obligations de sa Charte, le Parc Naturel Régional, dont notre commune est membre, a voté un avis défavorable sur l'implantation de parcs éoliens sur son territoire, réputés néfastes à la conservation de ses paysages et de sa biodiversité, aussi exceptionnels l'une que les autres, qui sont à l'origine du renouvellement de son label. Mais une commune comme la nôtre (dont la dotation de l'état n'était en 2021 que de 32 789 €) ne peut ignorer les avantages financiers que présenterait pour elle le succès de ce projet. Les retombées fiscales, présentées par le promoteur lors de plusieurs réunions publiques, s'élèvent à 9 000 € pour l'éolienne (auxquels il convient d'ajouter la moitié des 26 100 €, soit 13 050 €, de la part intercommunale promise par HCC) et à 7 500 € pour le poste de transformation, soit 29 550 € par an. Cela sans compter les autres compensations promises comme l'entretien de nos chemins communaux et l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie. La position de votre conseil municipal sur ce projet éolien ne devrait pas surprendre ses contempteurs, puisqu'elle fut déjà exposée lors de la réunion publique présentant notre programme municipal sur lequel vous nous avez massivement réélus. Aussi, partisans d'une démocratie représentative, plutôt que participative, nous n'entendons organiser aucune nouvelle réunion publique : à l'issue du dépôt du projet par le promoteur en préfecture courant février, un commissaire enquêteur sera désigné et des réunions publiques organisées auxquelles chacun pourra exposer ses avis, positifs ou négatifs. Ce sera alors à la préfecture de décider, les avis des communes comme du PNR n'étant que consultatifs. Ces rappels nécessaires ayant été faits, il me reste à vous présenter à nouveau, en mon nom et celui de votre conseil municipal, tous nos vœux de santé et de bonheur pour vous et vos familles. Que cette année 2022 nous permette de retrouver un contexte sanitaire apaisé, que les tensions inutiles qui émaillent notre vie communale enfin s'apaisent, afin que nous puissions nous rencontrer avec une sérénité retrouvée au bar « l'Ephémère » et lors des événements que ne manquera pas d'organiser notre comité des fêtes. Quels que soient vos choix, que le taux de participation de notre commune à la prochaine élection présidentielle reste aussi élevé qu'à notre habitude. Je vous souhaite, à toutes et tous, un heureux printemps chaleureux et partagé.

Janvier 2022, Alain FONFREDE

Petits et gros travaux sur la commune :

Malgré les contextes sanitaires et climatiques difficiles, votre conseil municipal et nos employés communaux ont poursuivi leurs actions au service de la commune et de ses habitants. L'aménagement de l'assainissement de Barsanges et l'enfouissement des réseaux électriques et de distribution d'eau se sont achevés dans de bonnes conditions.



Station d'assainissement de Barsange

La commune a agrandi le columbarium du cimetière et édifié un caveau provisoire dépositoire devenu indispensable.



Caveau dépositoire



Nouveau columbarium

Le service des eaux a été poursuivi de façon satisfaisante malgré quelques problèmes de pollution, notamment sur le captage de Variéras. Le travail d'évaluation de nos systèmes de stockage et de distribution est en cours, confié aux services compétents de HCC.

Informations fournies par la Mairie :

➤ Horaires de la mairie :

- Lundi et jeudi, de 8h30 à 11h30. Mardi, mercredi et jeudi, de 13h30 à 17h30.
- Secrétariat fermé le vendredi.

En cas d'urgence : 06 88 90 02 44

➤ Etat civil du premier semestre 2021 :

Sur forte recommandation de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) il ne nous est plus autorisé de diffuser dans le bulletin municipal toutes les informations relatives à l'état civil, sauf si les personnes concernées ont donné par écrit leur accord explicite. Afin de simplifier les démarches, les personnes concernées peuvent donner cet accord par écrit lors de l'établissement des actes (naissance, mariage, décès) et le communiquer à la mairie. Sinon, il reste toujours possible de signifier votre accord en remplissant un formulaire disponible en mairie.

➤ Service des déchets de HCC :

IL NOUS FAUT TOUJOURS RAPPELER QUE LES ORDURES MENAGERES DOIVENT ETRE DEPOSEES DANS LES BACS A ORDURES APRES AVOIR ÉTÉ ENCLOSES DANS DES SACS PLASTIQUES FERMÉS
LES CARTONS DE GRANDE TAILLE, OU EN TROP GRAND NOMBRE, DOIVENT ETRE PORTES A LA DECHETTERIE.
EN PAGES SUIVANTES SONT REPRODUITES LES CONSIGNES DE HCC POUR UTILISER CONVENABLEMENT LES BACS DE TRI INSTALLES SUR LA COMMUNE.

La commune de Pérols-sur-Vézère est collectée **chaque Vendredi**.

➤ Déchetterie de Bugeat : Rappel des horaires d'ouverture

- Du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h, sauf le jeudi.
- **Vos encombrants sont les bienvenus à la déchetterie de Bugeat qui est faite pour cela...**

➤ Diffusion internet du bulletin municipal :

Nous rappelons que le bulletin municipal peut être envoyé par voie électronique à toute personne qui le demandera et fournira son adresse email au secrétariat de la mairie :

perols-sur-vezere@mairie19.fr

Vous pouvez aussi consulter ce site pour y retrouver des informations sur notre commune.

➤ Informations sur les Conseils Municipaux du second semestre 2021

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2021 A 18H30

Présents : Alain FONFREDE, Bernard POUYAUD, Yvette ORLIANGES, Stéphanie BANETTE, Marine FONFREDE, Éric ROUGIER, Chantal THEODORE

Excusés : Jean-Luc COURTEIX, Véronique GORSSE, Dominique ARVIS,

Absent : Esteban HERNANDEZ

Secrétaire de séance : Stéphanie BANETTE

1 - Compte Financier Unique - M57

En 2019, la commune de Pérols sur Vézère s'est inscrite dans le processus d'expérimentation du CFU. Par courrier du 7/10/2021, Mme. DUPUY Laurence, comptable à la Trésorerie de Bugeat a donné son accord de principe pour l'application par la commune à compter du 1^{er} janvier 2022. Une délibération du conseil municipal, décidant de :

- Donner un avis favorable à la mise en place de l'expérimentation du CFU
- D'adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 simplifié au 1^{er} janvier 2022
- De mettre en œuvre au titre des exercices 2022 et 2023 un compte financier unique
- D'autoriser le Maire à signer la convention d'expérimentation

Contre :	Abstention :	Pour : 7
----------	--------------	----------

2 Décision modificative

Le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal). Le fonds de péréquation pour le financement de l'action publique vise à réduire au maximum les inégalités de ressources entre les collectivités locales françaises. Le montant à reverser par la commune de Pérols sur Vézère te pour 2021 s'élève à 1 805 € contre 1 800 budgété. Il est donc nécessaire de voter une décision modificative pour 5 €

Contre :	Abstention :	Pour : 7
----------	--------------	----------

3 Dissolution CCAS de Pérols sur Vézère

Depuis le 10 août 1983, il existe au sein de la commune de Pérols sur Vézère un CCAS. Chaque année, nous devons compléter le RSU (Rapport Social Unique). Le RSU rassemble les données à partir desquelles sont établies les Lignes Directrices de Gestion (qui visent à déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels). Le RSU s'articule autour de 10 thématiques (l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, les rémunérations, le dialogue social, la formation, la GPEEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi, des Effectifs et des Compétences). Le CCAS, pour lequel nous devons également compléter le RSU, n'ayant aucun agent, le Centre de Gestion recommande de procéder à sa dissolution. Pour cela il est nécessaire de prendre une délibération qui sera ensuite transmise à l'INSEE.

Contre :	Abstention :	Pour : 7
----------	--------------	----------

4 Heures supplémentaires

Mail de Mme. DUPUY Laurence, responsable du Centre des Finances Publiques de Bugeat :

« Dans le cadre des contrôles effectués par les Chambres Régionales des Comptes, il est régulièrement constaté l'imprécision des délibérations relatives au paiement des heures supplémentaires. Cette situation conduit à la mise en cause des comptables sur le principe que cette imprécision conduit à l'irrégularité des paiements effectués. Aussi, je vous remercie de bien vouloir lors du prochain conseil municipal pour les collectivités ayant ou souhaitant instaurer le paiement des heures supplémentaires de bien vouloir respecter les formulations demandées : *la liste des emplois doit désigner les fonctions ou missions exécutées par les « corps, grades ou emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires ».*

Contre :	Abstention :	Pour : 7
----------	--------------	----------

5 Convention avec la commune de BUGEAT

Chaque commune a pour obligation de prendre en charge les frais relatifs à la scolarité des enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques résidant sur son territoire.

L'article L.218-8 du Code de l'Education Nationale fonde la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques sur le principe du libre accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence des parents. Pour organiser la répartition des frais de fonctionnement, il est conclu une convention entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Les bases de calcul de la participation : La répartition des charges s'effectue en fonction du coût moyen annuel des dépenses de fonctionnement des écoles publiques du 1^{er} degré de la Commune d'accueil (charges caractère général (chapitre 01 1) + charges de personnel (chapitre 012)), constaté sur l'année n-t et sera matérialisée par un certificat administratif.

Pour l'année scolaire « 2020-2021 », la participation financière demandée s'élève à **850,93 euros par enfant** quel que soit le niveau scolaire. Elle sera revalorisée chaque année au regard du coût moyen annuel des dépenses de fonctionnement des écoles publiques du 1^{er} degré de la Commune d'accueil (charges caractère général (chapitre 011) + charges de personnel (chapitre 012)) et sera matérialisée par un certificat administratif

Contre :	Abstention :	Pour : 7
----------	--------------	----------

6 Bornage chemin Orluc

Par courrier du 29 juin 2021, et suite à sa demande il a été proposé à M. VANBESIEN le bornage amiable d'un chemin à Orluc. A ce jour M. VANBESIEN n'a pas donné suite au courrier de la mairie.

M. le maire propose au conseil municipal de faire borner ce chemin même si les frais de géomètre seront réglés en intégralité par la commune (1 794 €). Ce bornage aurait lieu le **Mercredi 03 Novembre 2021 à 14h30**.

La délibération prise lors du dernier conseil municipal faisait état d'un partage des frais de géomètre. M. VANBESIEN n'ayant pas répondu à notre demande, les frais se trouvent à la charge intégrale de la commune

Contre :	Abstention :	Pour : 7
----------	--------------	----------

7 Convention avec RWE pour l'utilisation des chemins communaux et le projet d'implantation du poste de Livraison -

M. Bernard POUYAUD prend la présidence de l'assemblée et M. FONFREDE Alain, Mmes BANETTE Stéphanie et FONFREDE Marine quittent la séance. Il constate que le quorum n'étant pas atteint le sujet doit être ajourné.

Ce point a été l'objet d'un nouveau conseil municipal, le 19 novembre qui a validé à l'unanimité la convention avec RWE pour une prochaine signature. Dans l'attente de sa validation par le prochain conseil municipal, le compte rendu du conseil municipal du 19 novembre ne peut être encore diffusé. Mais il peut être d'ores et déjà porté à connaissance que le maire a été autorisé par ce conseil à signer la convention avec RWE pour utilisation des chemins communaux et le projet d'implantation du poste de livraison situé sur notre commune.

8 - Divers

Courrier de M. ORLIANGES Eric : Par courrier du 27 juin 2021, M. ORLIANGES Eric souhaite acquérir le chemin longeant ses parcelles AH 95, 96, 99 et 100 ainsi que la source commune

Contre : 6	Abstention : 1	Pour : 0
------------	----------------	----------

9 - Noël des enfants et des aînés

17 enfants < 12 ans, 50 personnes (27 femmes et 23 hommes).

Organisation d'un repas de fin d'année qui pourrait se dérouler **Samedi 18 décembre 2021 à 12h**. S'en suivra le goûter de Noël des enfants

Contre :	Abstention :	Pour : 7
----------	--------------	----------

Evénement annulé suite aux conditions sanitaires.

Pour info :

Achat parcelle TRESPEUCH

La parcelle oubliée dans la succession (père) n'a toujours pas été intégrée dans le patrimoine des héritiers. Donc, pour le moment, aucune possibilité pour la commune d'acquérir la parcelle.

Propriété CHADEBEC

Succession non réglée, donc aucune possibilité pour la commune d'acheter.

Suite à la visite de M. Chevalier (gendre de M. Chadebec) et en ce qui concerne la grange + le terrain, nous restons en attente de l'avis du curateur du fils de M. Chadebec et du juge des tutelles.

Terrain + grange dans le Bourg : estimée par une agence immobilière il y a environ un an à 15 000€.

Maison sur la place : estimée également par une agence immobilière il y a environ un an à 50 000€.

L'ensemble terrain + grange + maison = 60 000 € négociable.

La séance est levée à 20h30

➤ Informations sur les Commissions des Travaux du second semestre 2021

	COMMUNE DE PEROLS SUR VEZERE	CR n° 12 Du 05/11/2021
	Compte-rendu de la réunion de préparation Création d'un assainissement collectif au niveau de Barsanges Haut	Pôle : ASS Page : 1 sur 2

	Correspondants convoqués	Présents	Diffusion Type	Convoqués à la prochaine réunion
Commune de PEROLS SUR VEZERE				
Mairie - Le Bourg 19170 PEROLS SUR VEZERE Tél. 05.55.95.57.33 mairie-perols-sur-vezere@wanadoo.fr	M. Alain FONFREDE (Maire) 06.88.90.02.44 Conseillers municipaux	X X	M M	X X
SYNDICAT DE LA DIEGE				
2 Avenue de Beaugard – BP 84 19203 USSEL Tél. 05.55.46.00.90 leteurtre.a@la-diege.fr martins.c@la-diege.fr	M. Aurélien LETEURTRE 06.83.56.59.47 M. C. MARTINS 06.74.84.37.57	E E	M M	X X
DEJANTE EAU & ENVIRONNEMENT SUD-OUEST				
75 avenue de la Libération 19360 MALEMORT Tél. 05.55.92.80.10 pcharbonnel@dejante-infra.com nbossoutrot@dejante-infra.com	M. Pierre CHARBONNEL 06.09.38.86.51 M. Nicolas BOSSOUTROT 06.15.06.02.68	X 	M M	X
Entreprise MIANE ET VINATIER				
Rue Eugène Freyssinet 19100 BRIVE LA GAILLARDE Tél : 05.55.86.09.49 vernejouxj@mianetvinatier.fr	M. Julien VERNEJOUX 06.16.11.27.75	X	M	X
Conseil départemental de la Corrèze				
pmaqne@correze.fr	M. Pascal MAGNE 06.33.11.90.42		M	
A3SN				
lecomte@a3sn.fr	M. Ludovic LECOMTE 06.77.30.59.32		M	

Objet des Travaux : Réunion de chantier

Administratif

- Les marchés de travaux ont été attribués :
 - o LOT N°1 – Station d'épuration : à l'entreprise MIANE ET VINATIER pour un montant de 62 420,00 € HT (notification le 11/12/2020)
 - o LOT N°2 – Canalisations et accessoires : à l'entreprise MIANE ET VINATIER pour un montant de 89 996,06 € HT (notification le 11/12/2020)
 - o LOT N°3 – Tests préalables à la réception : à l'entreprise A3SN pour un montant de 9 050,00 € HT (notification le 17/12/2020)
- Les ordres de service ont été émis.
- L'opération fait l'objet d'une subvention au titre de la DSIL 2020. Un panneau d'information a été réalisé par l'entreprise et est fixé au niveau du chantier.



En l'absence de remarques formulées dans les trois jours suivants la réception du document, le compte rendu de réunion est réputé accepté.

	COMMUNE DE PEROLS SUR VEZERE	CR n°12 Du 05/11/2021
	Compte-rendu de la réunion de préparation Création d'un assainissement collectif au niveau de Barsanges Haut	Pôle : ASS Page : 2 sur 2

LOT N°1 – Station d'épuration

- **Les travaux de création de la station d'épuration sont réalisés à l'exception de la clôture en grillage (seconde clôture côté pré terminée), des deux barrières de type agricole et de la plantation des roseaux.**
 - o L'entreprise doit intervenir prochainement sur novembre pour la pose de la clôture
 - o L'entreprise effectuera la plantation des roseaux sous deux semaines
- **L'établissement des plans de récolement et du DOE est actuellement en cours.**
- Un propriétaire riverain de la parcelle de la station a informé la Mairie de l'endommagement de sa clôture en hursus située derrière l'andain réalisé par l'entreprise avec les déchets verts au moment des terrassements. Or, il s'avère que c'est une branche de sapin sur sa propriété qui est tombée sur la clôture.

LOT N°2 – Canalisations et accessoires

- **Les travaux du LOT N°2 sont terminés.**
- **Comme prévu au marché, les plans de récolement seront réalisés par les services du Syndicat de la Diège. L'intervention est prévue prochainement.**
- Au niveau des réseaux électriques, une visite a été réalisée ce jour par un représentant du Syndicat de la Diège et un représentant de l'entreprise MCR. Une coupure est prévue prochainement au niveau du réseau HTA.

LOT N°3 – Tests préalables à la réception

- Les tests préalables à la réception ont été effectués. **Le bureau de contrôle transmettra au Maître d'œuvre une version finale au format papier (3 exemplaires) et au format numérique.**

Calendrier prévisionnel

- Novembre :
 - o Réalisation de la clôture de la station d'épuration
 - o Plantation des roseaux
 - o Etablissement des plans de récolement et des DOE
- Réception définitive des travaux et solde avant la fin de l'année 2021.

PROCHAINE REUNION : La date de la réception définitive sera fixée ultérieurement.

A. Malemort, le 05 novembre 2021
Pierre CHARBONNEL

➤ **Implantation d'un parc éolien RWE-NORDEX, partiellement implanté sur la commune de Pérols-sur-Vézère :**

Le projet éolien des Mille Vents vu par le promoteur « RWE »

lettre d'information n°9

Projet éolien des Mille Vents

Le mot du développeur

Chères habitant·es, chers habitants des communes de Bonnefond, Bugadé, Gourdon-Murat et Pérols-Sur-Vézère,

Le développement du projet éolien des Mille Vents se poursuit et sera bientôt finalisé. Le dossier pour la première déposé en préfecture en décembre 2021.

Dans cette lettre d'information nous vous proposons de découvrir la trame d'implantation du projet, et quelques éléments clés dans le cadre de l'étude préliminaire. Afin de pouvoir vous présenter le projet avant son départ et répondre à toutes vos questions, nous vous invitons à participer aux stands d'information qui seront organisés sur chacune de vos communes à la fin du mois de novembre.

A bientôt !

Clément CHAZALNOEL
Chef de projet éolien
RWE Renouvelables France

11
21

QUELLES SONT LES RETOMBÉES POUR LE TERRITOIRE ?

Définie en concertation avec les élus et les participants aux différents rendez-vous de co-construction, les mesures d'accompagnement permettent d'atténuer un réel projet de territoire. Ces mesures aux 4 communes concernées par le projet, classées ci-dessous, ont été mises en œuvre, si le projet est autorisé et lorsqu'il sera prouvé de leur recours.

- 🏡 Création d'un sentier pédestre pour flâner le projet de territoire.
- 🇪🇺 Mise en œuvre d'un tarif préférentiel de l'électricité pour les habitants des communes concernées.



DÉCOUVREZ LE POSTEUR DES PARTICIPANTS À LA VISITE DU PARC ÉOLIEN DES LANDES

Organisée le mercredi 22 septembre 2021, la visite du parc éolien des Landes a permis de répondre aux interrogations des participants. Voici leurs retours :

- « Je ne pensais pas que ça faisait si peu de bruit ! »
- « En voyant de si près, on se rend compte que l'impact sur le terrain, c'est une opportunité pour notre territoire. »
- « Plus on se rapproche et plus elles sont moqueuses par la végétation. L'implantation, elle est plus visible lorsque l'on s'éloigne. »

RWE

Clément CHAZALNOEL
Chef de projet éolien
RWE Renouvelables France
clement.chazalnoel@rwe.com

Lisa FALCETTO
Consultante Muzers
lisa.falcetto@muzers.fr

www.projet-eolien-millevents.fr

Apprenez-en plus sur le projet



Rendez-vous sur vos communes pour des stands d'information itinérants

A vos rendez-vous, nous serons bientôt sur votre commune !

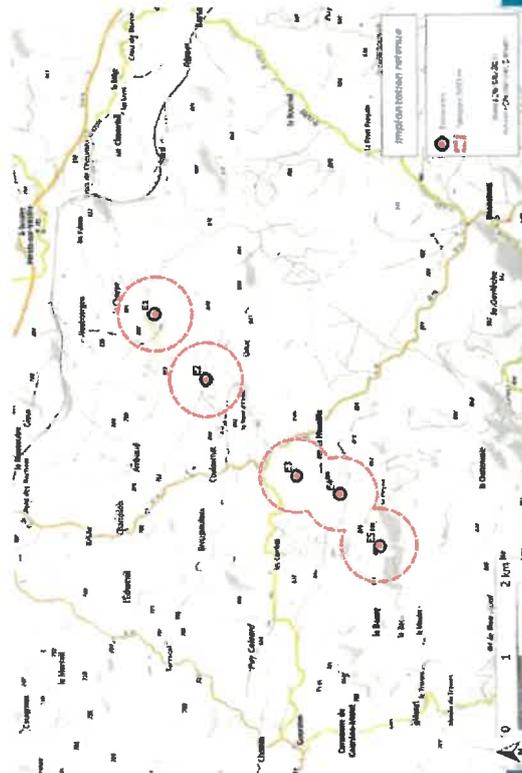
- GOURDON-MURAT**
Le mercredi 24 novembre
À la salle communale
De 14h à 15h30
- BONNEFOND**
Le mercredi 24 novembre
À la salle communale
De 16h30 à 18h
- Pérols-sur-Vézère**
Le mercredi 24 novembre
À la salle communale
De 19h à 20h30
- Bugadé**
Le jeudi 25 novembre
À la salle de Bugadé
De 14h à 15h



Le projet éolien de Mille Vents

QUELLE EST LA TRAME D'IMPLANTATION ?

Grâce aux résultats des études de faisabilité menées par les bureaux d'études et aux multiples échanges avec les élus et les participants aux événements de concertation, RNE Renouvelables France a réalisé la trame d'implantation ci-dessous.



5
éoliennes

180 m
de hauteur
au total de 500 m

580 m
de distance min.
des habitations

CONCRÈTEMENT, À QUOI VA RESSEMBLER LE PROJET ?

Découvrez quelques photomontages réalisés dans le cadre de l'étude paysagère. Vous pouvez en consulter davantage sur le site internet du projet : www.projet-eolien-millevents.fr



Prise de vue depuis la D118 au nord de La Neuville



Prise de vue depuis l'Orme



Prise de vue depuis La Béc



Prise de vue depuis la route d'Orme à Broussoubert

Le projet éolien des Mille Vents vu par l'association MVD

Chers Pérolaises et Pérolais, les membres du bureau de Mille Vents Debout vous souhaitent une belle année 2022.

Vous le savez, nous sommes comme vous, très attaché à protéger notre territoire, ses paysages d'exceptions que beaucoup de touristes nous envient et le bien vivre ensemble.

La présentation finale du projet RWE ne reflète pas du tout l'initial et les retombées financières qu'ils ont fait miroiter à notre commune sont très en deçà des montants annoncés. Surtout qu'aujourd'hui, nous avons connaissance d'une étude réalisée en avril 2021 concernant les voies d'accès pour l'implantation du parc éolien qui est monstrueuse ! 80% des dégradations de chemins, de coupent d'arbres même centenaires, de modifications de voies communales, la destruction irrémédiable de notre environnement s'effectueront sur notre commune ! Ce sont des centaines de camions que vous verrez et entendrez à longueur de temps et ce, pendant plus d'une année, qui défileront sur la voie communale en direction La Cheype –Orluc, récemment refaite !

Le Parc naturel régional de Millevaches a voté sa stratégie sur les énergies renouvelables. Inscrit dans une démarche de territoire à énergie positive, il ne soutiendra cependant aucun projet éolien sur ses 124 communes.

D'autre part, nous nous réjouissons du projet abouti du PNR où notre belle région a reçu le label de Réserve Internationale de Ciel Etoilé, porteur de belles opportunités économiques.

Nous vous remercions de votre soutien.



Incitation à la ballade

➤ Le Parc Naturel Régional « Millevaches en Limousin » communique :

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Natou au Régionau de Miuvachas en Lemosin



LE PARC LABELLISÉ RÉSERVE INTERNATIONALE DE CIEL ÉTOILÉ

Décembre 2021

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin vient d'être reconnu Réserve Internationale de Ciel Étoile (RICE) par l'International Dark-sky Association (IDA).

Ce label décerné à notre territoire est une reconnaissance de la qualité exceptionnelle de son ciel nocturne.

En France, seules trois autres territoires sont concernés et il s'agit de Parcs nationaux peu, voire non habités en zone cœur. Millevaches est le premier Parc naturel régional à intégrer la famille internationale des RICE.

L'obtention du label est le fruit d'un premier travail depuis 2018 dans lequel de nombreux partenaires se sont investis (Région, Départements, communes, intercommunalités, associations, syndicats d'énergie, clubs d'astronomie, habitants...). Des actions de diagnostics, de mesures et d'analyses se sont succédées. Il a aussi fallu convaincre, informer, sensibiliser pour faire bouger les choses et ce n'est que le début !

À quoi sert une RICE ?

De multiples intérêts gravitent autour de la labellisation. Le principal moyen de réduire la pollution lumineuse, fléau de l'observation des étoiles, est de travailler sur la vétusté de l'éclairage public. La rénovation de l'éclairage public permet aux communes de faire à court terme des économies financières et d'énergie conséquentes.

Cette pollution lumineuse participe également à la modification des rythmes biologiques des espèces de faune et de flore. La RICE limite ainsi l'influence de la lumière sur la biodiversité et au-delà, sur la santé humaine. Enfin, le label contribue à enrichir la destination touristique du territoire en proposant une identité « nuit » qui se traduit également par une mise en valeur de la culture propre au territoire.

5 volets d'actions :

Ce projet de territoire s'articule autour de plusieurs volets dans l'objectif de préserver, (re)découvrir, amplifier notre ressource « nuit »...

Ciel d'exception et tourisme :

La promotion du tourisme autour du ciel étoilé avec par exemple la mise en place de sites d'observation du ciel.

Énergie :

Amélioration du parc d'éclairage public pour réduire la consommation et la pollution lumineuse.

Biodiversité :

Recherches sur la notion de « trame noire » afin d'assurer la libre circulation des espèces nocturnes en fonction des espaces éclairés à l'aide de corridors écologiques.

Éducation et sensibilisation :

Des animations (grand public, scolaire...), et des éléments des Classes Parc sont adaptés en fonction des thématiques et permettent de sensibiliser grands et petits. Une centaine d'événements liés à la « nuit » ont été organisés par le Parc depuis sa création.

Culture :

Le liant de la RICE Millevaches est la haute valeur culturelle de ce territoire. En effet, la culture est un élément important qui se transcrit dans les patrimoines, les paysages, les traditions mais aussi dans le sentiment d'appartenance et d'attachement à notre Parc.

Pour tout savoir sur la RICE Millevaches...
www.pnr-millevaches.fr/LabellisationRICE

[www](http://www.pnr-millevaches.fr)



www.pnr-millevaches.fr

Contact: Violette Janet-Wioland, chargée de mission énergie et climat, 05 55 96 97 23
v.janet-wioland@pnr-millevaches.fr



PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

n°21
septembre
2021

L'ÉCHO DU PARC

la lettre d'information aux élus

► De nouveaux délégués ont intégré le Comité syndical

Le comité syndical du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin s'est tenu le mardi 14 septembre dans le grand gymnase du Centre Sportif à Bugeat. Le point principal à l'ordre du jour concernait l'élection de nouveaux représentants au Bureau syndical suite aux élections départementales et régionales du mois de juin dernier. Ainsi, la nouvelle composition du Bureau syndical est la suivante :

Collège Région (6)		
Geneviève BARAT Pascal CAVITTE	Sandra DELIBIT Marie-Hélène MICHON	Mélanie PLAZANET Françoise SERRE
Collège Département (6)		
<u>Corrèze</u> Christophe ARFEUILLERE Christophe PETIT Jacqueline CORNELISSEN	<u>Creuse</u> Catherine DEFEMME Valéry MARTIN	<u>Haute-Vienne</u> Brigitte LARDY
Sous-Collège des Communes (8)		
<u>Corrèze</u> Clément BOUDIN Catherine HORNEBECK Thomas MIGNAUT Bernard POUYAUD	<u>Creuse</u> Gilles MAGRIT Patrick MOUNAUD Gérard SALVIAT	<u>Haute-Vienne</u> Françoise LAHAYE
Sous-Collège des Communautés de Communes (4)		
<u>Corrèze</u> Philippe BRUGERE Sylvie SAVIGNAC	<u>Creuse</u> Renée NICOUX	<u>Haute-Vienne</u> Jean-François BOSDEVIGIE

► Composition du Bureau restreint

Les membres du Bureau syndical se sont réunis le 22 septembre et ont élus les vice-présidents dont les sièges étaient vacants. Ainsi la composition du Bureau restreint est la suivante :

Président : Philippe BRUGÈRE

Vice-présidents (délégation)

- Geneviève BARAT (agriculture)
- Mélanie PLAZANET
- Françoise SERRE
- Christophe ARFEUILLÈRE
- Brigitte LARDY (éducation)
- Renée NICOUX (tourisme et patrimoine)
- Catherine HORNEBECK (biodiversité)
- Bernard POUYAUD (eau, énergie)
- Gérard SALVIAT (forêt et paysage)

Le Guide des Élus et Délégués du Parc est toujours en ligne.

[www](#)



Les délibérations sont en ligne sur le site du Parc : <https://www.pnr-millevaches.fr/Les-decisions-des-instances>



www.pnr-millevaches.fr





EN SAVOIR + sur la RICE

► Candidature à la Réserve internationale de Ciel Etoilé (RICE)

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin pourrait bien être le 4^{ème} territoire de France à recevoir le label RICE. En effet le Parc a officiellement déposé sa candidature il y a quelques jours ! Le jury de l'International Dark Sky Association (IDA) doit se réunir en octobre pour étudier le dossier pour un résultat d'ici la fin de l'année.

Contact : Violette Janet-Woland - Chargée de mission Energie et Climat / 05 55 96 97 23



Le Parc vous propose de participer à une journée de formation à la langue et à la culture occitanes le lundi 18 octobre à la mairie de Millevaches de 9h30 à 16h30

Cette journée animée par l'Institut d'Etudes Occitanes du Lemosin est ouverte à tous les élus du territoire (délégués, maires, conseillers municipaux...)

Pour vous inscrire, renvoyez le bulletin reçu en mairie ou contactez Fanny Couégnas au 05 55 96 97 31 ou f.couegnas@pnr-millevaches.fr avant le 11 octobre.

► Lancement de la 1^{ère} édition des Défis de la Transition à Felletin

Organisés avec la mairie de Felletin dans le cadre du programme d'Adaptation au changement climatique du SMAG PNRML et soutenu par l'ADEME et la DREAL, les Défis de la Transition ont débuté !

La soirée de lancement du vendredi 17 septembre a réuni 23 habitants de la commune et des alentours prêts à s'engager dans la transition écologique.

Pendant 4 mois, les participants regroupés en équipes vont évoluer autour de leur thématique* : découverte, diagnostic, rencontre d'experts, participation à des ateliers... et ainsi se fixer des objectifs à atteindre ! Chaque équipe sera accompagnée par un animateur tout au long du cheminement des Défis. **L'objectif est bien de permettre aux équipes de mener des changements concrets et réalisables à leur échelle, dans leur quotidien.**

Plus d'infos : www.pnr-millevaches.fr/defis-transition-felletin

*les thématiques proposées sont les économies d'eau et d'énergie, la réduction des déchets, l'alimentation, les déplacements, la production et consommation durable, la préservation de la biodiversité et des paysages.

Contact : Manon Campenet - Chargée de mission Tepos / 05 55 96 97 21



► Observatoire photographique du paysage : les photos retenues pour la Corrèze !



EN SAVOIR + sur l'Observatoire

Le 29 juin dernier, un comité de sélection s'est réuni à Bugeat pour choisir la cinquantaine de photographies représentatives de la richesse et de la diversité des paysages observables depuis l'espace public corrézien. Ce comité a réuni des élus, des techniciens, des collectionneurs de cartes postales mais aussi des habitants qui s'intéressent au paysage ou qui sont motivés pour réitérer les photographies à l'avenir. Un vote par thématique (eau, milieu naturel, paysage agricole, forêt, loisirs...) a eu lieu parmi les 200 photographies présentées par le photographe Claude Belime. Les images retenues seront accessibles sur le site internet dédié <https://opp-paysage.pnr-millevaches.fr/>.

Cet observatoire conduit par le Parc s'intéressera à la Creuse et à la Haute-Vienne l'année prochaine. Toutes les personnes en possession de cartes postales anciennes ou qui veulent parler de leur paysage sont d'ores et déjà invitées à prendre contact avec la chargée de mission Paysage.

Contact : Florence Lepié - Chargée de mission Paysage / 05 55 96 97 24

► Le réseau de sites de découverte et d'interprétation fait peau neuve... action !

L'année 2010 marquait le début de la création du réseau de sentiers et de sites de découverte et d'interprétation du PNR de Millevaches en Limousin. Depuis 3 ans, le réseau a été peu animé, il est temps de reprendre en main cet outil de découverte des patrimoines qui rassemble aujourd'hui 47 sites et sentiers de découverte de qualité, remarquables et incontournables du territoire du Parc.

Il est nécessaire de pouvoir offrir des clés de lecture, et d'harmoniser l'offre de découverte du territoire. Entre l'état des lieux qualitatif des sites existants, l'accompagnement des sites en projets et la mise à jour du document de communication (le carnet de voyage), le plan de charge est conséquent, et de nombreux acteurs du territoire seront amenés à être sollicités pour permettre d'avancer dans chacune des étapes.

Un état des lieux est enclenché. Il permettra de décliner un plan d'action pour les 2 années à venir, basé sur des actions de remise en état, de pérennisation de la gestion, de conception puis de promotion.

C'est donc un nouveau départ pour le réseau de découverte et d'interprétation du Parc!

Contact : Delphine Morreau - Chargée de mission Education / 05 55 96 97 26



Panneau d'accueil réalisé par le PNR sur le sentier des Merlettes à St-Hilaire-les-Courbes



Voyage(s) en Millevaches, document de promotion du réseau. 111 sentiers dans la version actuelle!



Maison du Parc - 7 route d'Aubusson - 19290 MILLEVACHES - 05 55 96 97 00 - www.pnr-millevaches.fr

L'ÉCHO DU PARC

la lettre d'information aux élus



► La Maison du Parc accueille Stéphane Raimond en dédicace

Stéphane Raimond, spécialiste de la loutre et amoureux de la biodiversité, a choisi la Maison du Parc pour le lancement de son nouveau livre « Objectif Loutrons ». Il sera présent à Millevaches pour une séance de dédicace le samedi 11 décembre de 14h à 18h. Dans son livre, l'auteur raconte à travers textes et photos exceptionnelles celles qu'il nomme « les fées aquatiques » et partage avec ses lecteurs tous ces secrets.

► Reconduite des études de bourg pré-opérationnelles

Depuis 2018, le Parc propose d'accompagnement les communes dans la réalisation de leurs projets d'aménagements de bourg. 4 études ont déjà été engagées (Floyat, Lacelle, Treignac et Felletin). Une équipe de prestataires pluridisciplinaire est en cours de recrutement par le Parc pour reconduire ce dispositif dès la fin de l'année 2021.

Cette aide est destinée à des communes de moins de 800 habitants qui souhaitent réaliser une étude préalable à des aménagements, dans une perspective de maintien ou de développement de dynamiques de bourg : Comment mettre en cohérence les projets d'aménagement sur la commune ? Comment organiser l'espace public pour faciliter les rencontres ?... Ces études sont co-construites, participatives et partagées par les élus et les habitants. Elles peuvent porter sur des projets spécifiques liés à la dynamique et à la qualité du cadre de vie au sein du bourg (aménagement d'une place, reconversion d'un bâtiment vacant...) ou sur la recherche de leviers pour l'aménagement ou la valorisation du bourg. Le montant d'une étude ne dépassera pas 8000 € TTC et sera financé à 75% par la Région Nouvelle-Aquitaine et le Parc.

Vous pouvez dès à présent nous communiquer votre intérêt pour ce dispositif. Nous vous invitons également à nous partager vos besoins dans le domaine de l'aménagement afin de mieux anticiper les prochaines contractualisations.

Contact : Anais Belloc - Chargée de mission Urbanisme / 05 55 96 97 09

► Les systèmes pastoraux en question: retour d'étude

Le 12 octobre 2021, Nathan MORSEL, est venu présenter aux agents du PNR le travail qu'il conduit dans le cadre de sa thèse de Doctorat à l'école AgroParis Tech. Cette recherche consiste en une comparaison de systèmes pastoraux ovins entre trois régions de France : montpelliérain, Dordogne et Montagne Limousine. Pour cette dernière région, il a étudié des fermes qui sont localisées dans le PNR et s'est intéressé à leurs pratiques de pâturage ainsi qu'à leurs données économiques.

Plus particulièrement, il a comparé le système ovin économe, qui utilise au maximum la diversité des espaces naturels pour nourrir les bêtes (landes, prairies, tourbières, friches, sous-bois...) et qui pratique la vente directe, avec des systèmes plus courants d'élevages ovins avec finition en bergerie et vente en filières longues ainsi qu'avec des systèmes bovins brouillard ou sélectionneurs.

Les principales conclusions qu'il tire, à ce stade de l'étude, sont que le système ovin économe est celui qui dégage un produit brut parmi les plus faibles mais qui, grâce à une fine maîtrise des charges, est celui qui génère la plus grande valeur ajoutée. A noter que les aides de la PAC ne sont pas intégrées à ce calcul. Le point fort de ce système économe est de composer avec la diversité des espaces naturels en présence, ce qui confère aux éleveurs l'ayant adopté une position d'interlocuteurs stratégiques pour les techniciens du PNR. Les agents du Conservatoire d'Espaces Naturels se sont joints à l'équipe du Parc pour assister à la présentation.

Contact : Olivier Villa - Animateur Natura 2000 Z.P.S. Plateau de Millevaches / 05 55 96 97 07



*Mazis

Les délibérations sont en ligne sur le site du Parc :

<https://www.pnr-millevaches.fr/Les-decisions-des-instances>

www



www.pnr-millevaches.fr



> Remise des prix du SylvoTrophée 2020..et un !

Le concours, organisé par le PNR, a pour but de **diffuser et valoriser des pratiques de gestion sylvicole vertueuse**. Il vise à distinguer les forêts gérées de façon à produire du bois de qualité, tout en respectant l'environnement et les autres usages (paysage, sports de pleine nature..).

Après avoir reçu une quinzaine de candidatures, ce sont 4 candidats qui ont été présélectionnés pour la visite d'un jury pluridisciplinaire, composé de trois collègues : gestion forestière ; écologie forestière et usager. Ce jury s'est déplacé en mars 2021 sur les quatre propriétés et ont pu échanger avec les propriétaires et leur gestionnaire forestier. **Les visites des parcelles ont donné lieu à des discussions enrichissantes autour de la gestion, la prise en compte de la biodiversité, la valorisation des bois, les attentes sociétales.**

Après délibérations, le jury s'est prononcé en faveur du **Groupeement Forestier de Haute-Douyge**, géré par Etienne Roger. La propriété familiale a été choisie à l'unanimité : la transmission, l'évolution des pratiques et donc des regards portés sur la forêt ont marqué le jury. La parcelle, majoritairement composée douglas, en début de conversion en futaie irrégulière s'est démarquée de par l'attention de chacun à équilibrer production de bois et amélioration de la biodiversité. L'échange de bons procédés avec la ferme équestre de Tréphy – entretien des pistes par le passage des groupes contre une forêt et un paysage accueillants – a finit de convaincre le jury.



Philippe Brugère, a remis le 17 novembre dernier les trophées aux lauréats après une visite de la parcelle récompensée.

Contact : Floriane Roson – Chargée de mission Forêt Bois & Charte Forestière de territoire / 05 55 96 97 05

> La transhumance des ruches

De plus en plus d'apiculteurs transhumants importent des ruchers de taille conséquente sur les espaces naturels du Parc. Cela se fait parfois sans prendre en compte l'emplacement des ruchers sédentaires. Cette pratique induit une concurrence alimentaire forte, encore plus prononcée en 2021 où la ressource floristique a été très faible. La transhumance a toujours été une méthode de production apicole, mais elle était auparavant plus diluée. Les apiculteurs locaux s'aperçoivent depuis plusieurs années d'une intensification de cette activité, qui menace aujourd'hui fortement l'apiculture sédentaire, et met en péril une répartition réfléchie et judicieuse des espaces naturels.

Contrairement au passé où la transhumance était ponctuelle, les ruches s'installent aujourd'hui plus durablement sur le territoire, en venant chercher la floraison de la bourdaine en début de saison, le miel de montagne ensuite, puis la callune en fin d'été. La ressource alimentaire en nectar et pollen étant de moins en moins présente, et le partage avec les pollinisateurs sauvages nécessaire, **le Parc met en place une concertation entre les représentants et agents techniques apicoles** (UNAF, Syndicats apicoles, Centre d'Etudes Techniques Apicoles, GDS, Pollinis) et les apiculteurs du territoire. **L'objectif est de sensibiliser à la problématique, rédiger une « charte de bonne pratique », et mettre en place des actions protégeant l'activité économique apicole locale tout en prenant en compte les enjeux liés à la biodiversité.**

Contact : Elodie Haaz – Chargée de mission Agriculture / 05 55 96 97 11

> Agir sur le foncier agricole : un Appel à Manifestation d'Intérêt à destination des communes et communautés de communes

Dans le cadre de son Programme d'adaptation au changement climatique soutenu par l'ADEME, et en lien avec sa nouvelle ligne directrice « Agriculture et alimentation », le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de Millevaches en Limousin souhaite proposer aux collectivités volontaires d'être accompagnées pour agir sur le foncier agricole. Il s'agit là de **faciliter des installations (ou conforter des installations récentes) pour appuyer les dynamiques de relocalisation de l'alimentation et de diversification de la production.**

Par exemple la commune de Meymac désire mettre à disposition plusieurs hectares de terrains agricoles communaux pour des installations notamment en maraîchage. D'autres collectivités sont à l'œuvre ou en réflexion.

Le 5 octobre dernier, une rencontre a été organisée avec d'une part les structures d'accompa-



@J.Damase

gnement partenaires de la Charte du Parc sur la mesure liée au foncier agricole, et d'autre part les communautés de communes (copilotes de cette mesure). L'objectif était de réfléchir à l'accompagnement possible pour les collectivités désireuses de mettre à disposition du foncier agricole public, ou d'agir par d'autres moyens d'actions, pour faciliter les installations / transmissions.

La prochaine étape est désormais de réunir les collectivités du Parc ambitieuses sur ce sujet pour travailler collectivement sur des cas concrets.

Un Appel à Manifestation d'Intérêt, auprès des communes et communautés de communes du Parc, va être lancé d'ici début décembre pour identifier celles désireuses de s'engager dans la démarche.

Contact : Vincent Lelaire – Chargé de mission Agriculture et Alimentation / 05 55 96 97 25

Maison du Parc - 7 route d'Aubusson - 19290 MILLEVACHES - 05 55 96 97 00 - www.pnr-millevaches.fr



EN SAVOIR +

La rubrique « Forêt - Filière bois » du site internet du Parc a fait peau neuve !

Des nouveaux articles qui concernent la construction de la future charte forestière de territoire (CFT) sont à présent en ligne.



@MAmard



@J.Damase



➤ La Communauté de Commune « HCC » communique :



www.hautecorrezecommunaute.fr

Urbanisme

Plan local d'urbanisme intercommunal : les dernières phases pour 2022



Décalée en raison des contraintes sanitaires limitant les réunions publiques, la phase de concertation, ouverte aux habitants, a finalement eu lieu en mars 2021. L'occasion pour plus de 400 personnes de venir présenter leur projet, de vérifier son adéquation avec les réglementations en vigueur. Si vous n'avez pas pu participer, pas de panique ! Une enquête publique sera organisée en avril 2022 sur l'ensemble du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal vise à encadrer les pratiques d'urbanisme pour concilier tous les aspects de développement du territoire (activités économiques, habitat...) avec la qualité du cadre de vie.

les élus locaux sont à pied d'œuvre pour trouver le bon équilibre entre préservation et urbanisation de l'espace. Le but : répondre à l'objectif d'accueillir 3 000 actifs d'ici 2030 tout en offrant un éventail de possibilités.

PAYSAGES ET PATRIMOINE BÂTI

Des arbres remarquables, des points de vue et des éléments de petit patrimoine qui représentent un atout en terme d'attractivité touristique et ont été inclus dans des périmètres de protection. Ainsi, des règles précises détermineront les emplacements et orientations des nouveaux bâtiments. Chaque zone ouverte à l'urbanisation sera réglementée pour prendre en compte ces aspects : implantations des maisons, préservation de haies, coloris des façades, des menuiseries...

Bien que le territoire ait besoin de développer de nouveaux espaces urbanisés et des logements neufs, la priorité sera de combler les dents creuses (espaces non construits entourés de parcelles bâties). Cela permet de limiter l'effet de "mitage", c'est-à-dire l'implantation de constructions dispersées dans le paysage. Sur ces questions d'urbanisme,

LE CALENDRIER POUR 2022

Après le conseil communautaire du 9 décembre 2021 qui signera "l'arrêt" du PLUi débutera une phase de consultation des personnes publiques : chambres d'agriculture, Départements, Région, intercommunalités limitrophes, État... Elles auront trois mois pour émettre un avis sur le PLUi.

Dès avril 2022, l'enquête publique permettra aux habitants et porteurs de projets, via des permanences physiques ou des registres dématérialisés, d'émettre des avis qui devront être pris en compte avant l'approbation du document final à la rentrée 2022. Si le calendrier est respecté, le plan local d'urbanisme intercommunal entrera officiellement en vigueur fin 2022. À partir de ce moment-là, il deviendra la règle pour l'instruction des demandes d'urbanisme sur les 71 communes de Haute-Corrèze Communauté.

Loi Climat et Résilience

La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi Climat et résilience, a pour objectif, en matière d'urbanisme, d'atteindre **zéro artificialisation nette des sols d'ici à 2050** avec une division par deux du rythme de l'artificialisation dans les dix prochaines années. Concrètement, pour le PLUi, cela se traduira par le fait de ne pas prévoir "l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers" et de "mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés". Bien que la loi laisse un délai de six années aux collectivités pour réviser leur PLU au regard de cet objectif, Haute-Corrèze Communauté prend d'ores et déjà en considération quelques objectifs, dans l'attente de la publication des décrets d'application.

Bientôt, un portail de territoire

Haute-Corrèze Communauté lance un projet de refonte de son site internet dans le but de créer un outil digital innovant au service de l'institution, pour l'attractivité du territoire, pour les communes et les habitants.

Celui-ci permettra de :

- diffuser une image porteuse du territoire
- renforcer les liens avec les communes
- développer les services numériques à la population





Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas

Les équipes de Haute-Corrèze Communauté gèrent la collecte des ordures ménagères. À ce titre, les camions-bennes sillonnent les routes du territoire, soit l'équivalent de 145 000 kilomètres effectués pour vider les 5 300 bacs des 34 000 habitants.

Malgré des efforts, le territoire produit encore trop d'ordures ménagères. D'où la nécessité de trouver des solutions pour limiter la production de ces déchets qui ne sont pas valorisables et dont le coût de traitement augmente chaque année.

C'est pourquoi Haute-Corrèze Communauté expérimente sur 45 communes la collecte des ordures ménagères 1 semaine sur 2 (contre une collecte hebdomadaire en période classique). Cette phase de test, qui durera pendant la période hivernale, permettra :

- de limiter les déplacements des camions, et donc la production de gaz à effet de serre
- d'optimiser le remplissage des bennes en évitant les demi-charges
- de baisser la production de déchets (les premières pesées montrent que les camions ne collectent pas 2 fois plus de déchets mais seulement 1,8 fois)

À la fin de la période d'expérimentation, une évaluation sera faite pour déterminer si ce mode de collecte "1 semaine sur 2" est maintenu, adapté ou supprimé.

Vous avez des questions sur la collecte de vos ordures ménagères ?

VINCENT TINDILÈRE
Service "Gestion des déchets"
Chef de service adjoint
Tél. : 06 71 03 61 80

Vous avez des questions sur le tri et le recyclage ?

MARILOU ANGÉNIEUX
Service "Gestion des déchets"
Ambassadrice du tri
Tél. : 07 63 04 38 59

**À JETER ?
À RECYCLER ?**
POUR TOUT SAVOIR, TÉLÉCHARGEZ
L'APPLI GUIDE DU TRI



Verre



Bouteilles et bocaux en verre

Est-ce que je peux mettre dans la colonne à verre :

- Les couvercles en métal des bocaux ou capsules de bière
Non, ils se recyclent bien mais vont dans la colonne à emballages
- La vaisselle cassée
Non, car il y a des additifs ou des colorants pour le rendre plus résistant (passage au lave vaisselle ou au four). Elle est à déposer en Déchèterie
- Les bouchons en liège
Non, ils peuvent être recyclés mais les points de collecte sont encore rare. À défaut, il faut les jeter dans les ordures ménagères.

Le plus

Le verre est une matière solide et durable. Nous pouvons l'utiliser de nombreuses années.



Pourquoi recycler le verre?

Fabriqué à partir de silice que l'on retrouve dans le sable, le verre se recycle à l'infini.

Trier le verre permet d'économiser cette matière première mais aussi faire des économies d'énergie.

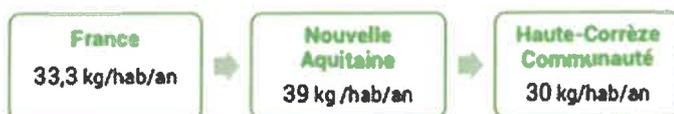
Le calcin* issu du verre trié sera chauffé à plus faible température que du calcin brut.

*calcin : verre finement broyé

Inutile de retirer les étiquettes et de laver les pots, il suffit d'enlever le maximum de nourriture.



Les chiffres du recyclage du verre en 2020 (en kilogramme par habitant et par an)



Papier

Est-ce que je peux mettre dans la colonne à papier :



- Les enveloppes à fenêtre
Oui, les papiers sont lavés pour enlever les films plastique et les encres.



- Les cartonnettes et cartons bruns
Non, les emballages en carton doivent être triés avec les emballages (colonne jaune) et les cartons bruns (comme les cartons de déménagement) sont à trier en déchèterie dans la benne à carton (à plat et au sec)



- Les plastiques (pochettes, blister, protège cahier)
Non, il faut les retirer avant de les trier pour faciliter le recyclage. Ils sont à jeter dans les ordures ménagères.



Inutile de retirer les agrafes et les trombones, elles sont enlevées lors du processus de recyclage.

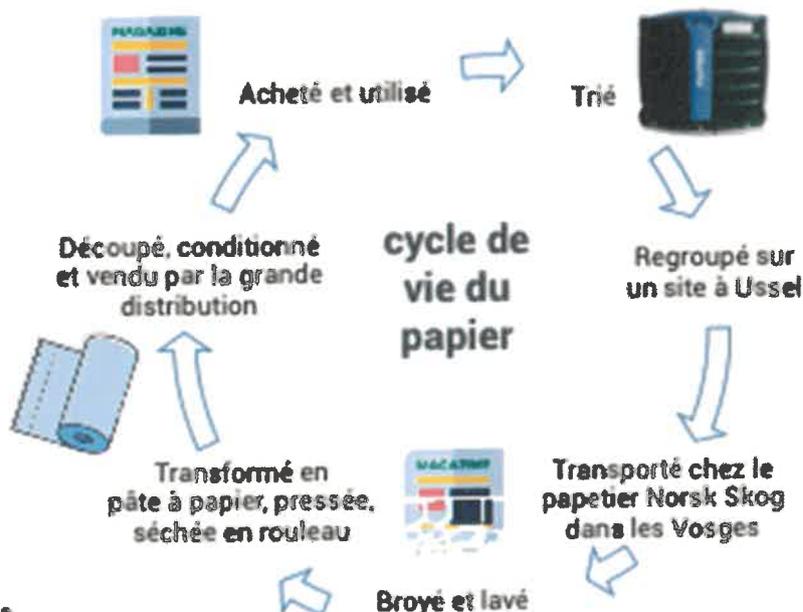
Le plus

Chaque tonne de papier envoyée au recyclage permet d'économiser 19,2 m³ d'eau (soit 320 cycles de lave-linge) et 2,9 MWh d'énergie (soit 1 500 cycles de lave-linge)

Pourquoi recycler le papier ?

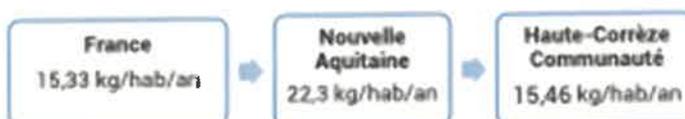
Fabriqué à partir de fibres de bois, le papier se recycle 4 à 5 fois. Trier le papier permet d'économiser cette matière première.

Plus le tri est de bonne qualité (sans trop d'erreur) plus on pourra le recycler.



Les chiffres du recyclage du papier en 2019

(en kilogramme par habitant et par an)



Emballages

Est-ce que je peux mettre dans la colonne à emballages :

- Les cartons bruns, les pires, les appareils électroménagers ou électroniques et les déchets verts



Non, ils sont à amener en Déchèterie

Pour les déchets verts, ils peuvent être utiles au jardin comme paillage ou compostable.

- Les restes de repas (biodéchets)

Non, tous les restes de repas et épluchures peuvent être mis au composteur. Sinon dans les ordures ménagères



Inutile d'emboîter les emballages les uns dans les autres.

Penser à comprimer les emballages pour gagner de la place.

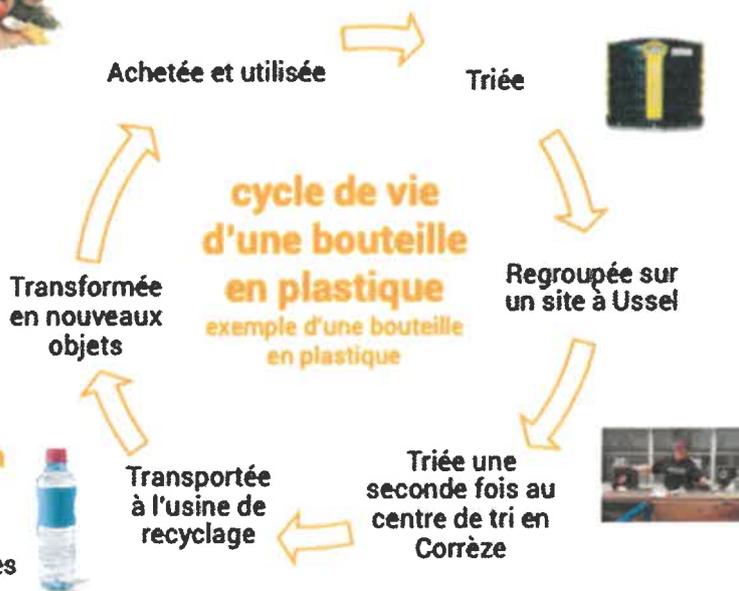
Le plus

40 % du plastique produit dans le monde ne sert qu'une seule fois avant d'être jeté. Penser à des alternatives comme une gourde à la place d'une bouteille en plastique, c'est aussi économiser des ressources.

Pourquoi recycler les bouteilles en plastique ?

Fabriqué à partir de pétrole, les bouteilles en plastiques se recyclent entre 2 et 10 fois.

Trier le plastique permet d'économiser des matières premières mais aussi de fabriquer de nouveaux objets comme des emballages en plastique, des stylos, des pulls polaires, ...



Les chiffres du recyclage des emballages en 2019 (en kilogramme par habitant et par an)



Vie culturelle pérolaise - Le Comité des Fêtes :

Le comité des fêtes vous présente ses meilleurs vœux pour 2022 !

Voici un résumé de notre année 2021 et des festivités à venir :

Malgré la covid et les restrictions changeantes imposées, nous avons eu plaisir d'organiser les différents événements de cette année passée et de vous y retrouver.

Cette année le comité a commencé ses activités par l'**assemblée générale le 26 juin**, suivi d'un petit repas. Lors de cette assemblée, le nouveau bureau a été élu :

Bernard Nicolas - Président
Nathalie Mercier – Vice Présidente
Jean-Yves Hamonou – Trésorier
Patrice Lorgeril – Trésorier adjoint
Charlotte Montely - Secrétaire
Delphine Auvin – Secrétaire adjointe



Assemblée générale du 26 juin



Nouveaux membres du bureau

Le **bar éphémère** a été ouvert les vendredis et samedis soirs en juillet et en août avec cette année, une belle nouveauté : l'ouverture du bar pour les petits déjeuners, les mardis mercredi et jeudi matin, assurée par Camille !



1ers clients du petit déjeuner au bar



1ère soirée d'ouverture ensoleillée

La traditionnelle **fête de Pérols** a eu lieu les **14 et 15 août**.

Les festivités ont débuté dès le samedi après-midi avec le concours de pétanque ainsi que les jeux pour enfants. Le soir, un repas était proposé par l'épicerie rotisserie, animé par Ben !

Le lendemain, dès le matin, le vide grenier prenait place dans la grande rue principale suivi l'après-midi par les concerts et le défilé des chars. Bien que peu nombreux cette année, ils n'en étaient pas moins motivés.

Bien que la situation, encore particulière cette année, et la mise en place du pass sanitaire nous ai donné du travail de contrôle et d'organisation en plus a devoir effectuer, et bien que ceci ai pu refroidir quelques uns d'entre vous, nous estimons à environ 700 personnes les participants à ce week-end !



Vide grenier



Concert des Singlars Blou



Char des enfants



Char des bikers

Nous espérons vous voir plus nombreux encore l'année prochaine, avec de nouveaux chars !

Le repas de remerciements des bénévoles s'est déroulé le 30 octobre.

Le **4 décembre**, nous avons organisé une journée au profit du **téléthon**. Elle se déroulait au bar éphémère. L'après-midi avait lieu un concours de belote, suivi d'une soirée Quizz & karaoké. Des burgers étaient proposés par La Car'Louch.

Bien que très peu de joueurs soient venus l'après-midi, un nombre plus conséquent de chanteurs étaient présents le soir.

Nous avons pu récolter **380 € 55** au profit du téléthon.

Un grand merci aux pâtisseries et pâtisseries et à tous les présents et donateurs.

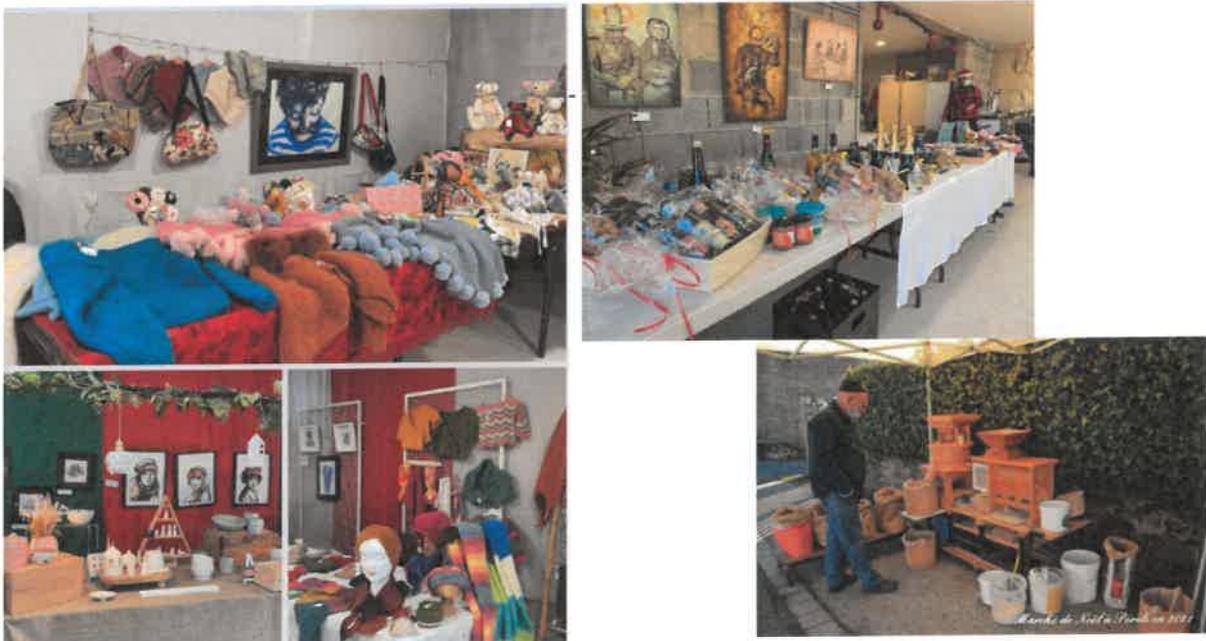


Soirée quizz & karaoké

Pour terminer l'année, nous avons organisé le **1^{er} marché de Noël** de la commune le **18 décembre**. Celui-ci s'est tenu dans le bar éphémère et sur la place devant. Pour cette première, nous avons 10 exposants, et nous dénombrons près de 70 visiteurs.

Nous proposons vin chaud, dégustations d'huîtres et d'escargots.

Nous avons terminé cette journée par une soirée de clôture avec un feu d'artifice.



1^{er} marché de Noël

Une nouvelle fois, nous tenons à remercier l'ensemble des bénévoles sans qui tous ces événements ne pourraient pas avoir lieu.

Nous espérons vous avoir montré notre volonté de tout mettre en œuvre pour vous proposer des festivités et des animations diverses permettant à tous de se retrouver dans la joie et la bonne humeur même si « dans le respect des gestes barrières ».

Pour l'année à venir, nous prévoyons bien entendu la **fête de Pérols** ainsi que l'**ouverture du bar éphémère**.

Nous espérons également pouvoir remettre en place les **concerts à l'église**, pérenniser la mobilisation autour du **téléthon** ainsi que le **marché de Noël**.

Nous souhaitons également développer de **nouveaux rendez-vous** réguliers au bar éphémère tout au long de l'année.

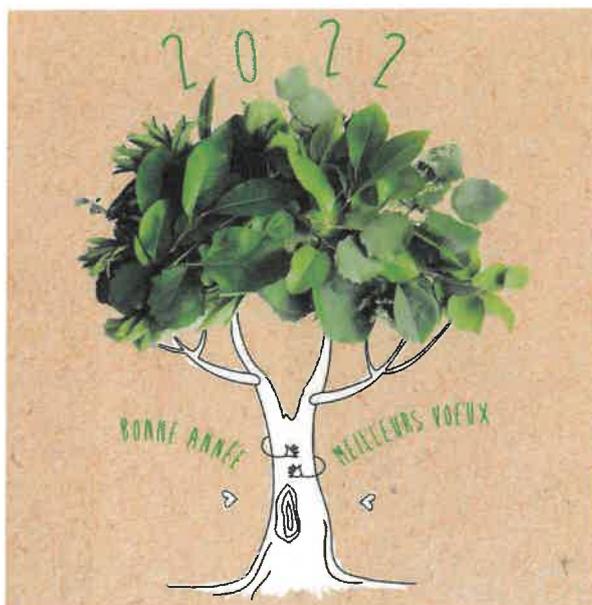
Nous communiquerons sur les festivités à venir au fur et à mesure de l'année, sur le site de la commune, notre page facebook (<https://www.facebook.com/perolssurvezere>), les affichages dans les villages ...

Si vous souhaitez participer aux événements mis en place, devenir bénévole, ou si vous souhaitez nous faire part de vos idées ou envies, n'hésitez pas à nous contacter en nous adressant un mail : perolssurvezere@gmail.com

Santé, joie et prospérité à vous tous !

L'équipe du comité des fêtes de Pérols-sur-Vézère :

Bernard, Nathalie, Jean-Yves, Patrice, Charlotte et Delphine



Association communale des chasseurs

Enfin une bonne nouvelle ! Comme nous vous l'avions annoncé dans le bulletin municipal de janvier 2021, notre association fêtera ses 60 ans d'existence en organisant un repas auquel sont conviés tous les habitants de la commune. Ces agapes, préparées par le restaurant L'ETABLISSEMENT de Bugeat, se dérouleront le

samedi 30 avril, à 12h30, au foyer rural de Bugeat.

Une participation de 5€ est demandée pour les adultes, les inscriptions débuteront le 1^{er} avril, à cette date vous aurez reçu une invitation plus précise et un bulletin d'inscription.



En ce début d'année et en espérant que la pandémie actuelle sera sous contrôle dans les prochaines semaines, le président, les membres du bureau et tous les adhérents de notre association vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2022.

Paul GIOUX

Association du Bac des Cars (ABDC)

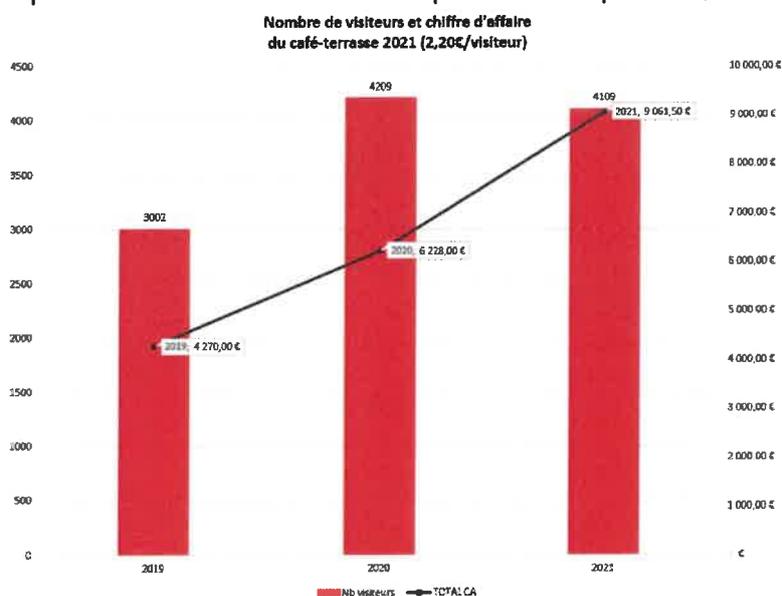
Le Bac des Cars présente deux intérêts qui se complètent : c'est un témoignage historique précieux, dont nous pouvons nous inspirer, et c'est aussi un des points d'attraction originaux de notre territoire pour les corréziens comme pour l'économie touristique locale (principalement hébergement et restauration).

C'est aussi l'occasion pour de jeunes locaux de trouver un emploi d'été agréable. Cette année, le service d'accueil et des visites guidées gratuites ony été assurés avec brio (de gauche à droite) par Emma Deshors (Meymac) et Romain Jouanneaud (Bugeat) et en août par Aurélie Vergne (Veix) et Marius Boutonnier (Saint-Merd).



À gros traits, on peut ainsi résumer la saison estivale 2021 du Bac des Cars : du 1er juillet au 31 août, le site a comptabilisé 4109 visiteurs. Le nombre de visites guidées est en très légère baisse, quasi stable, mais les résultats financiers du café-terrasse sont supérieurs à ceux de 2020.

La fréquentation du site demeure à un niveau quasi équivalent à celle de 2020, en baisse de 100 visiteurs par rapport à 2020. Le point commun entre 2020 et 2021 tient au contexte sanitaire incertain. En revanche la météo estivale a été fort pluvieuse et donc défavorable aux sites en plein air en 2021, par rapport à un été très ensoleillé en 2020. Paradoxalement, pour ce type de site, s'il fait trop chaud les visiteurs privilégient les activités sportives ou les plans d'eau et si le climat est trop froid et/ou pluvieux, il les dissuade de se déplacer.



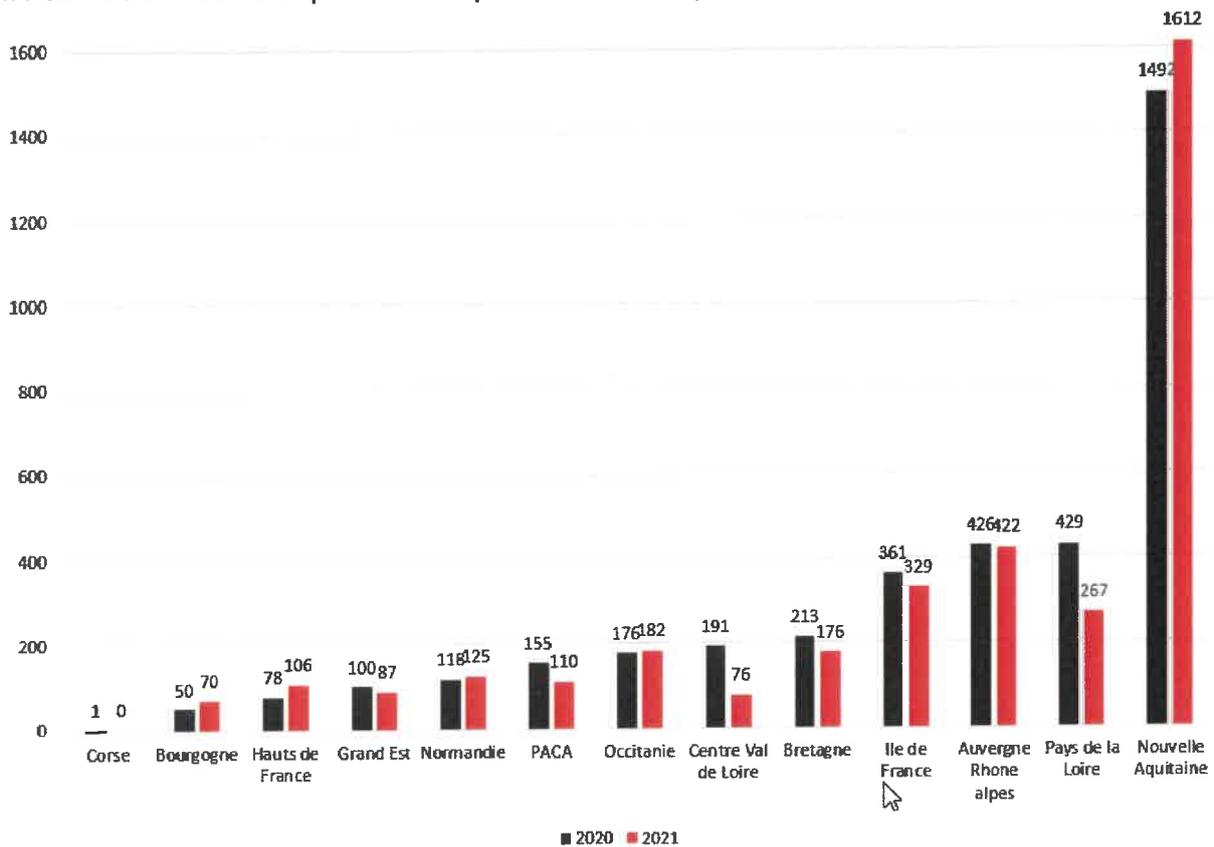
A l'échelle du département, la saison des principaux sites touristiques a été globalement très bonne comme pour le site des Cars qui fait partie des sites étonnants listés par le Comité Départemental du Tourisme.

Le café terrasse a bien fonctionné malgré le climat grincheux, mais la boutique est montée en puissance. Comme au Bac des Cars, à peu près tous les sites touristiques corréziens misent sur les produits locaux pour faire connaître les artisans et producteurs, mais aussi pour s'adapter à la demande. Le temps des goodies made in China n'est pas encore révolu, mais vendre bio et local est assurément un facteur de croissance. Le montant moyen de ventes en euros/visiteur est, dans les boutiques de sites corréziens, de 2 €. Avec une vente à 2,20 €, le site des Cars fait un bon score. La vente sur le site des Cars a été dopée par l'élargissement de la gamme de produits par Véronique Gorsse et le sens du commerce de nos jeunes guides. L'expérience de l'année 2020 a permis d'améliorer la gestion des stocks, même si l'absence d'une puissance électrique fiable et d'un accès à l'eau limitent la variété des produits et des prestations possibles. En dernier lieu, l'aménagement de la terrasse avec quelques tables et parasols supplémentaires, ainsi que l'installation des « colonnes de Buren en Douglas du Plateau » par Jules et Justin Lafaye ont apporté un peu de fantaisie autour du bâtiment d'accueil, qu'ils en soient ici remerciés.

Les bénéficiaires de l'association permettront de rémunérer pour partie les guides 2022 et d'investir dans la signalétique et les événements temporaires. Parallèlement, un projet de mise en valeur du site est envisagé par Haute-Corrèze Communauté dont les contours ne sont pas encore définis.



On peut donc se féliciter de la belle fréquentation revenue du site des Cars, mais sans oublier que la crise sanitaire a bouleversé les habitudes estivales des Français. Retourneront-ils se masser sur les plages du littoral quand la crise sanitaire s'apaisera ou auront-ils durablement apprécié les destinations rurales. Nul ne sait encore. C'est une constante relevée par le comité départemental du tourisme, la population qui fréquente les sites touristiques corréziens s'est rajeunie ces trois dernières années. Plus de familles avec de jeunes enfants et plus de jeunes adultes. Sur ce point, le Bac des Cars n'échappe pas à la règle. Les deux-tiers des visiteurs ont moins de 50 ans, un chiffre également stable par rapport à 2020. On note une baisse des visiteurs venus d'autres régions que la Nouvelle-Aquitaine, qui a partiellement été rattrapée par un surcroît de visiteurs venus de ... Corrèze ! On a effectivement comptabilisé beaucoup plus de Corrèziens en 2021 qu'en 2022. Ils sont en général accompagnés de famille ou d'amis en visite temporaire. A rebours, ce constat pointe le retour d'une partie des vacanciers sur les côtes. Or les sites touristiques ne prospèrent que si un flux externe régulier les alimente car le flux interne s'épuise mécaniquement sur le moyen terme.



Là encore, sur 2021, un visiteur sur deux s'est laissé séduire par la visite guidée. Naturellement les visiteurs sont méfiants et ne souhaitent pas se voir imposer une prestation qu'ils n'ont pas désirée, fût-elle gratuite. Tout le talent des guides consiste donc à lever cette méfiance et à éveiller la curiosité. Une fois passé ce cap, la magie de la visite guidée opère. Derrière une visite guidée réussie ce sont presque mécaniquement des pourboires pour les guides (un surplus de salaire qui oscille entre 400 et 600€ pour chaque guide sur le mois) et des ventes pour la boutique. La qualité de l'accueil et de la visite guidée a d'ailleurs été soulignée par les internautes. La fiche « Google » du site des Cars a connu un bond d'une centaine de notes, dont 92 « cinq étoiles » émaillées de commentaires élogieux. Le site des Cars est aussi le mieux noté aujourd'hui sur le site départemental du tourisme avec 9,5/10. Il faut ici préciser l'importance d'internet dans la fréquentation du site. Ce sont par exemple plus de 440 demandes d'itinéraires qui ont été faites depuis des Smartphones. Enfin, c'est le Smartphone qui est l'outil de gestion majoritaire des recherches pour le site des Cars (comme pour désormais toutes les activités touristiques).

Les événements temporaires mis en place en juillet et août ont été réussis. Les deux balades contées pour les enfants ont fait le plein en juillet et août avec une quarantaine de participants à chaque fois. La soirée concert du 21 août a également rassemblé plus de 70 personnes entre la visite guidée, l'apéritif et le concert. Reste l'annulation du concert du mardi 13 juillet en raison d'un forte tempête de pluie et de vent, seul vrai point noir au tableau.

En 2022, une programmation semblable est envisagée : 2 balades contées en après-midi pour les enfants et les centres d'animation et de loisirs du territoire ; 2 soirées visite guidée-apéritif-concert et possiblement un ciné plein-air fin juillet si les conditions météo sont favorables.

Le site des Cars recrute deux guides d'accueil pour la saison 2022. Pour tout renseignement : contacter Véronique Gorsse par mail à l'adresse suivante :

veroniquegorsse21@gmail.com

Le Bac des Cars est notre bien commun : il nous parle d'une période de paix et de prospérité économique que la Gaule a connu entre le 1er et le 3ème siècle après Jésus Christ. Songeons qu'il faudra attendre 1945 pour connaître à nouveau cette paix et cette prospérité. Entre temps, le progrès humain a été médiocre et compté, quasi nul pour le paysan corrézien qui continuait de labourer la terre avec des outils proches de ceux utilisés par les gallo-romains. Moralité, on ne progresse et ne prospère que dans la paix, richesse absolue.

Nous vous attendons en juillet et août 2022 pour redécouvrir votre patrimoine car pour savoir où l'on va, il faut avant tout savoir d'où l'on vient.

Association « VIVRE à PEROLS »

L'association Vivre à Pérols souhaite une très bonne année 2022 à tous les pérolais, résidents ou estivaux.

Camille GIOUX, présidente de l'association Vivre à Pérols

AMRC (Association des Moulins de Razel et Chaumeil)

A M R C (Association des Moulins de Razel et Chaumeil)

Les membres du bureau vous souhaitent à tous une belle et heureuse année 2022 , qui , nous l'espérons nous permettra de nous retrouver , tout au long de l'année, lors de nos prochaines manifestations .

Nous rappelons que notre association, mise en place, il y a plus de 10 ans, par quelques passionnés du site des moulins, a pour but l'entretien et la mise en valeur de l'ensemble du site.

En dehors de l'entretien effectué avec quelques bénévoles 3 fois par an, l'AMRC, avec l'accord de la mairie a été à l'initiative de la construction et mise en place, d'une passerelle au-dessus du canal d'amenée, de la cabane de berger, du sentier du meunier (balisage fourni par le PNR). En 2020, nous avons créé un nouveau sentier au-dessus du ruisseau. Cette année, nous allons demander l'autorisation du curage du bief très ensablé.

Dans la continuité de la préservation du site, une convention entre la mairie et l'AMRC est en cours d'établissement pour l'entretien du site dans son ensemble. Nous souhaiterions reprendre l'éco pâturage très satisfaisant pour la repousse de la bruyère, l'AMRC se chargeant de la mise en place et surveillance du petit troupeau de brebis limousines.

En dehors de nos quelques 70 adhérents fidèles depuis le début, il nous faut organiser des manifestations pour faire de l'autofinancement de nos projets effectués et à venir. C'est dans ce but que nous vous invitons dans la joie et bonne humeur à nous rejoindre lors de nos journées de rando découvertes.

Le 25 septembre dernier a eu lieu notre balade d'automne , balade qui , au vu de la météo n'a pas été celle initialement prévue . (Ce sera pour une prochaine fois !) Une vingtaine de marcheurs ont osé braver les intempéries pour randonner sur les hauts de Pérols.

S'en sont suivis , bien sur , l'apéritif et le repas dans la salle des fêtes de la mairie où une cinquantaine de participants ont , semble t-il , bien apprécié le repas préparé en grande partie par le restaurateur de Millevaches. La soirée festive animée par notre infatigable Eric survolté a clôturé cette soirée sympathique et conviviale.

Lors de la foire aux fleurs de Pérols , le 31 octobre, l'AMRC a tenu la buvette ouverte toute la matinée dans l'enceinte du bar " l'Ephémère ".

Si vous le voulez bien, et selon le contexte sanitaire du moment, retrouvons nous :

- ☞ le **samedi 21 mai 2022** pour notre marche de Printemps suivie du repas,
- ☞ le **samedi 10 septembre 2022** pour celle d'Automne et du repas,
- ☞ le **samedi 8 octobre 2022** pour une soirée conviviale " brame du cerf".

Toutes les informations et modalités vous seront précisées au moment voulu.

Nous vous invitons également à assister à **l'Assemblée Générale** de l'Association qui aura lieu le **samedi 12 mars 2022 à 18h00** , salle de la Mairie à Pérols. Le verre de l'amitié clôturera cette assemblée.

Si vous souhaitez nous contacter, vous pouvez le faire via notre boîte mail : amrcperols@gmail.com ou au 06 74 65 37 58. Nous vous répondrons avec grand plaisir.

A très bientôt.

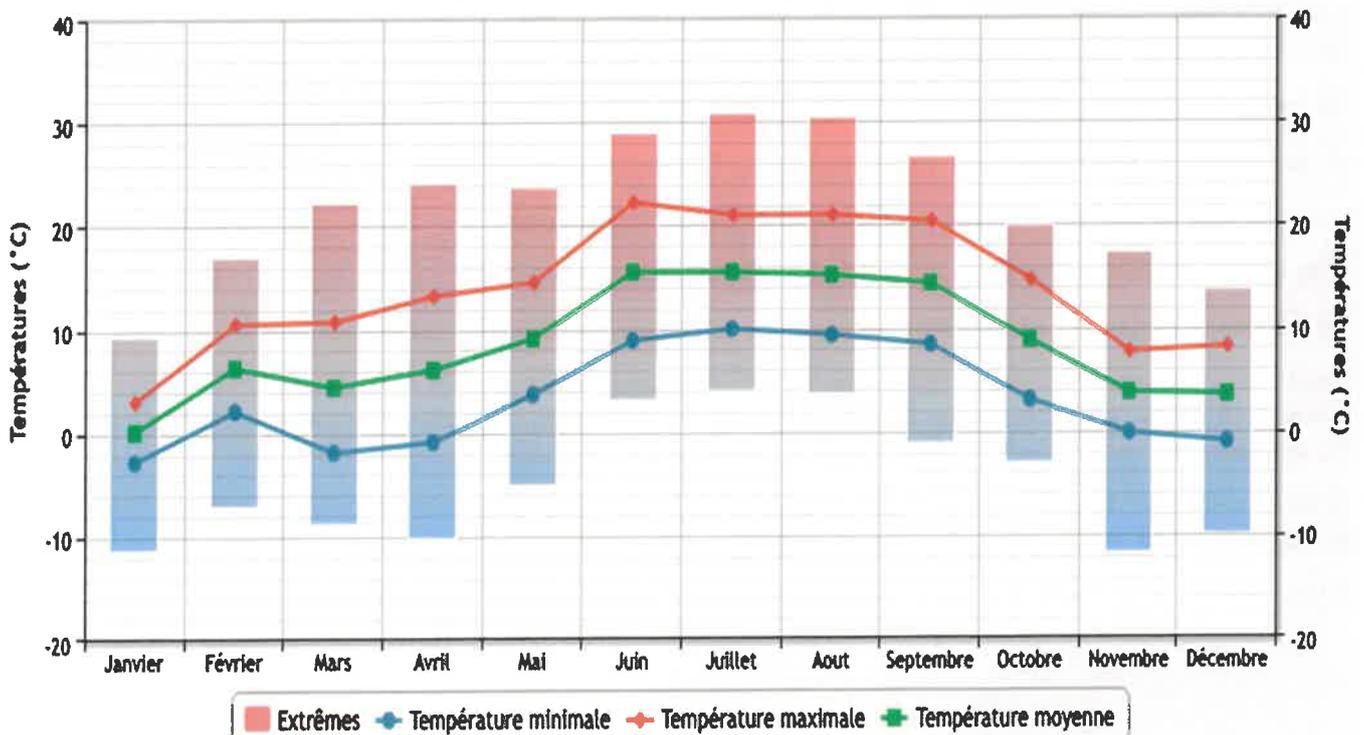
Relevés météorologiques à Pérols-sur-Vézère, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021:

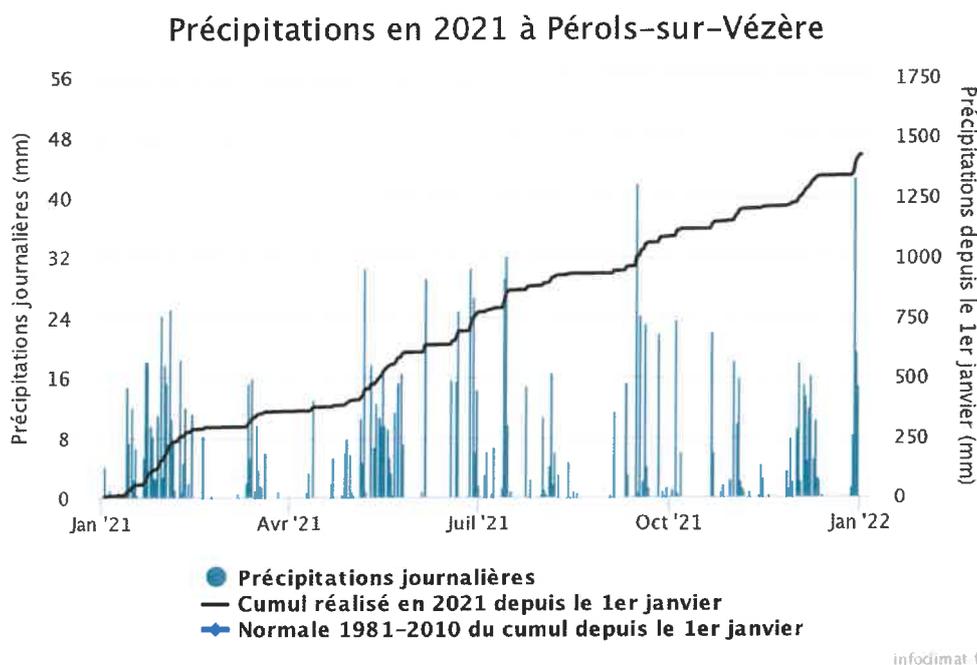
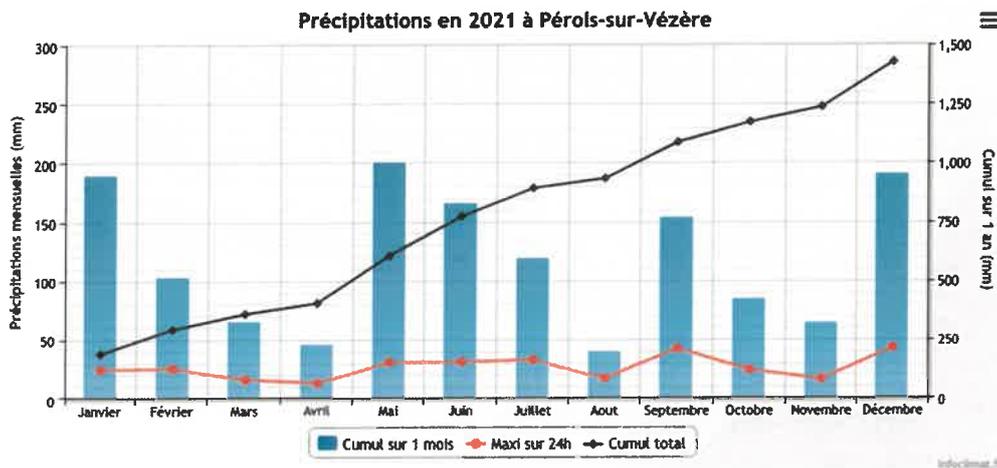
<http://sites.google.com/site/perolsmete/> et <https://www.infoclimat.fr/>

	janv. 2021	fév. 2021	mars 2021	avr. 2021	mai 2021	juin 2021	juil. 2021	août 2021	sept. 2021	oct. 2021	nov. 2021	déc. 2021	Année complète
Temp. maxi extrême	9,3 le 20	17,0 le 24	22,2 le 30	24,1 le 1	23,7 le 28	28,9 le 16	30,8 le 23	30,4 le 14	26,6 le 7	19,9 le 19	17,3 le 11	13,7 le 16	30,8 (2021)
Temp. maxi moyennes	3,0	10,5	10,7	13,2	14,5	22,2	21,0	21,0	20,4	14,7	7,7	8,2	13,4
Temp. maxi moyennes	0,1	6,3	4,4	6,1	9,1	15,5	15,5	15,2	14,4	8,9	3,8	3,6	8,6
Temp. mini moyennes	-2,8	2,1	-1,9	-0,9	3,7	8,9	10,0	9,4	8,5	3,1	-0,1	-1,0	3,2
Temp. mini extrême	-11,3 le 4	-7,1 le 14	-8,8 le 9	-10,2 le 1	-5,1 le 3	3,1 le 26	4,0 le 10	3,7 le 23	-1,1 le 30	-3,0 le 28	-11,7 le 20	-9,9 le 22	-11,7 (2021)
Temp. maxi antécédents	-2,8 le 2	4,3 le 7	2,6 le 18	0,1 le 14	9,4 le 16	15,3 le 29	12,8 le 13	15,9 le 11	13,2 le 16	11,2 le 1	-0,4 le 3	0,9 le 1	-2,8 (2020)
Temp. mini antécédents	5,9 le 28	8,8 le 23	3,7 le 11	7,5 le 26	13,7 le 9	14,5 le 17	14,4 le 19	12,9 le 15	15,4 le 14	12,2 le 25	6,5 le 1	9,6 le 23	15,4 (2020)

	janv. 2021	fév. 2021	mars 2021	avr. 2021	mai 2021	juin 2021	juil. 2021	août 2021	sept. 2021	oct. 2021	nov. 2021	déc. 2021	Année complète
Cumul Précip.	188,8	103,2	65,4	46,4	201,0	166,6	119,6	40,4	154,0	85,2	64,8	190,6	1477,8
Max en 24h de précip.	24,4 le 28	25,2 le 1	16,0 le 13	13,0 le 11	30,6 le 4	30,8 le 28	32,4 le 13	16,8 le 4	42,0 le 14	23,8 le 1	16,0 le 2	42,6 le 29	42,6 (2020)
Max en 4j de précip.	71,6	44,4	47,8	21,2	59,4	79,8	73,8	32,2	82,4	32,0	30,4	86,6	92,4 (2020)
Moyenne à 1 de précip. [?]	9,0	9,3	5,8	5,6	11,7	16,4	10,7	4,9	13,7	9,2	5,2	11,8	9,8
Pluie maxi antécédents	53,3 le 21	53,3 le 22	54,7 le 11	48,2 le 3	50,0 le 4	40,3 le 17	41,8 le 6	37,1 le 30	56,2 le 26	56,2 le 28	45,0 le 1	53,3 le 29	56,2 (2020)
Pression maxi antécédents	992,5 le 22	994,1 le 1	1013,8 le 13	1003,1 le 9	998,8 le 9	1004,7 le 20	1004,2 le 5	1005,3 le 7	1009,1 le 14	998,7 le 30	994,3 le 27	1000,1 le 15	992,5 (2020)
Pression maxi antécédents	1030,5 le 18	1033,0 le 26	1032,2 le 28	1029,8 le 12	1025,6 le 25	1025,1 le 5	1024,9 le 8	1022,8 le 22	1028,9 le 30	1027,5 le 7	1031,0 le 19	1031,8 le 18	1033,0 (2020)

Températures en 2021 à Pérols-sur-Vézère





Avec près de 1500 mm de précipitation annuelle, la pluviométrie de l'année 2021 est quasi « normale », en nette progression par rapport aux années précédentes, toutes déficitaires. Pour autant les pluviométries mensuelles ont été fort contrastées : après un début d'année à bonne pluviométrie, la fin du printemps fut très déficitaire ; puis l'été fut anormalement frais et pluvieux, avant que ne s'installe une quasi sécheresse en automne, à peine compensée par un début d'hiver assez pluvieux, mais froid et neigeux.

